

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

ALERTE N°74 CONCERNANT WFD Unibail-Rodamco N.V

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.

✂

WFD Unibail-Rodamco N.V.

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 11 JUIN 2019

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- RESOLUTIONS 2 et 3 : Quitus

Analyse

Les résolutions proposées ne font pas l'objet d'un vote bloqué ce qui va dans le bon sens (à la différence de sociétés qui insèrent l'approbation du quitus au sein même d'une résolution d'approbation des comptes).

Toutefois, de façon générale, soumettre le quitus au vote ne semble pas favorable à la défense des intérêts des actionnaires : les actionnaires ne disposent pas à ce stade de l'ensemble des éléments pour juger efficacement du bien-fondé de cette approbation qui n'est d'ailleurs imposée par aucune disposition. En outre, l'approbation du quitus aux membres du conseil de surveillance et du directoire, inefficace semble-t-il au regard de la jurisprudence, ne pourrait, en toute hypothèse, qu'affaiblir la position d'actionnaires souhaitant postérieurement intenter une action sur la base de leur responsabilité.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de WFD Unibail-Rodamco N.V.

Le conseil de surveillance de WFD Unibail-Rodamco N.V. comportera, à l'issue de l'assemblée générale 40% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Christophe Cuvillier	Président Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	56	FR	1	2022	1	1		M	M
	Jaap Tonckens	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	56	NL	1	2022	1	1	M	M	M
	Jean-Louis Laurens		Libre d'intérêts	100%	M	64	FR	12	2022	0	1	P		
	Aline Taireh	Cadre du groupe	Non-libre d'intérêts	100%	F	44	US	1	2022	0	1			
	Alec Pelmore		Libre d'intérêts	100%	M	65	UK	10	2022	0	2	M	P	P

2. Spécificités

- Dans le prolongement de l'acquisition en 2018 par UNIBAIL-RODAMCO, de la foncière australienne Westfield, les actionnaires se sont vus remettre 2 actions jumelées: l'une d'UNIBAIL-RODAMCO SE, l'autre de WFD Unibail-Rodamco N.V. négociées respectivement sur Euronext Paris et Euronext Amsterdam, sous un code ISIN unique. Les deux sociétés ont l'une et l'autre leur propre gouvernance et chacune leur propre assemblée générale.
- La société WFD Unibail-Rodamco N.V, de droit néerlandais, n'offre pas à ses actionnaires le vote de certaines résolutions :
 - l'assemblée générale n'intègre pas de vote sur les conventions réglementées (pas de publication d'un rapport spécial des commissaires aux comptes sur ces conventions),
 - l'ordre du jour ne prévoit pas de vote sur la politique de rémunération des dirigeants ;
 - s'agissant des rémunérations des dirigeants, seule une modification de la politique de rémunération conduirait à l'inscription à l'ordre du jour d'une résolution.
- L'ordre du jour de l'assemblée générale ne fait pas l'objet d'une publication au BALO.

- La société vient de retirer, de l'ordre du jour qu'elle avait publié initialement, une résolution bloquée qui proposait à la fois de modifier la raison sociale de la société et l'article 3 des statuts afin que l'ensemble des résolutions proposées au vote ne soient votées qu'à une majorité simple comme l'autorise le droit néerlandais.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Eric PAGNIEZ